

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 426

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 31

À l'alinéa 124, après la première occurrence du mot :

« syndicat »,

insérer les mots :

« de communes ou d'un syndicat mixte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.